# INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## **HASTINGS PATRIMOINE** (Part BC : FR0012688323)

OPCVM soumis au droit français est géré par TURGOT ASSET MANAGEMENT

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de cet OPCVM est d'offrir une performance positive nette de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion active en investissant sur les marchés européens et internationaux et ce sans référence à un indice.

Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP pratique une gestion discrétionnaire investissant à la fois sur les supports obligataires et/ou monétaires et sur les actions des marchés internationaux, uniquement via des OPCVM/FIA. Le gérant détermine l'exposition nette du portefeuille aux marchés actions (maximum 60%) et la maturité du portefeuille obligataire sur la base d'une analyse de l'environnement économique. En vue de la sélection des actifs, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement, ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation. La gestion est basée sur une analyse interne réalisée par les équipes de gestion du fonds sur la base d'une évaluation de chaque OPCVM/FIA potentiellement sélectionné (via une approche quantitative et qualitative).

Le FCP est exposé aux titres de créances et instruments du marché monétaire internationaux (taux fixes et/ou variables) de 40% à 100% de l'actif net. La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/dette privée, du rating (les titres « investment grade » pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif net et titres high yield jusqu'à 30%) et de sensibilité (0 à 4). L'exposition en obligations convertibles sera inférieure à 30% de l'actif net.

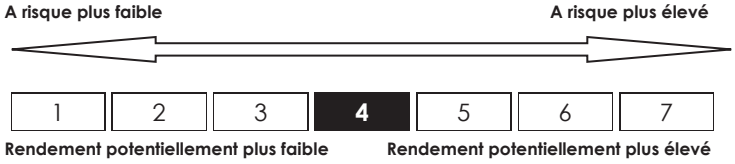
Le FCP est exposé également au marché des actions internationales (de 0% à 60%). La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition géographique, sectorielle et de taille de capitalisation (les actions de petites capitalisations ne pourront dépasser 40% de l'actif net). La gestion pourra intervenir sur les marchés des pays émergents pour au maximum 10% de son actif net. Le FCP est soumis au risque de change jusqu'à 100%.

Le FCP pourra recourir à des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque marché, taux, action ou change.

Le FCP capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS BANK. Les demandes sont centralisées chaque jour (J) jusqu'à 11 heures chez CACEIS BANK et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J-1 et publiée en J+1.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT




Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque

**<u>Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [4]</u> :**

Le FCP se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque dû à son univers d'investissement composé d'obligations de notation « Investment Grade » et d'actions internationales.

**<u>Risques importants pour l'OPCVM pris en compte dans l'indicateur</u>** :

- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

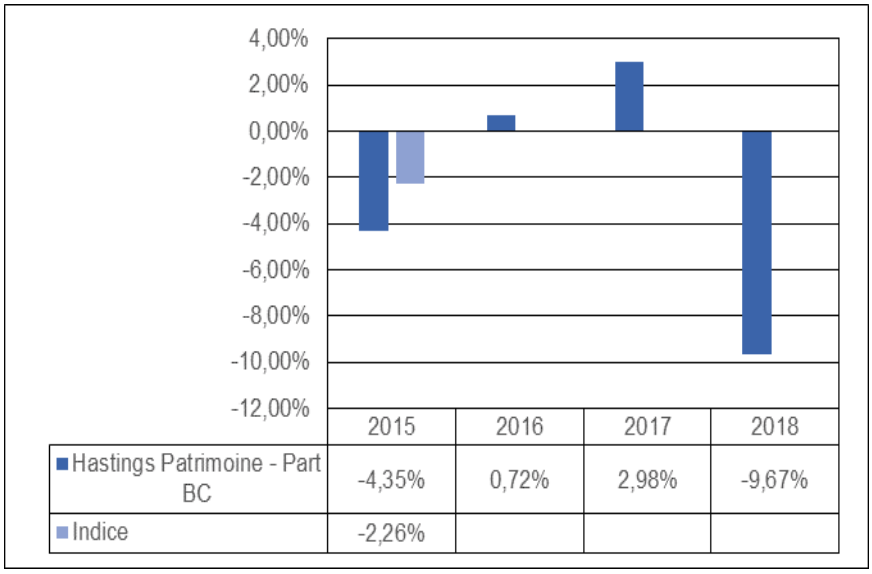
| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|---|
| Frais d'entrée | 4% |
| Frais de sortie | 0% |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| **Frais prélevés par le fonds sur une année** | |
| Frais courants | 3,54%* |
| **Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances** | |
| Commission de performance | 20 % maximum de la performance du FCP au-delà d'une performance de 5%<br><br>Montant facturé 31/01/2019 *: 0,00%* |

* Le pourcentage communiqué se fonde sur des frais de l'exercice précédent, clos le 31/01/2019. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de du fonds, disponible sur le site www.turgot-am.fr.

## PERFORMANCES PASSEES




Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

**Date de création de l'OPCVM**: 26/01/2012

**Date de création de la Part BC**: 29/04/2015

**Devise de calcul des performances passées du fonds** : Euro

**Depuis le 01/02/2016, LE CALCUL DE LA PERFORMANCE SE FAIT SANS INDICE DE REFERENCE.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** : CACEIS BANK SA

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de TURGOT ASSET MANAGEMENT – 6, rue Paul Baudry - 75008 Paris – contact@turgot-am.fr

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de TURGOT ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds géré par TURGOT ASSET MANAGEMENT est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « US Person ». La définition de « US Person » est disponible dans le prospectus (Rubrique Souscripteurs concernés et Profil de l'investisseur).

La politique de rémunération est disponible sur le site internet www.turgot-am.fr et peut être communiquée sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14/02/2019.